

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2026

Date de la convocation : 07/10/2026	L'an deux mille vingt-six et le 12 octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid SEGUIER, Maire.
Membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17	Présents : Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Françoise BOURGUES, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES ESTEVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER, Isabelle SIRVEN
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Régis ARMENGAUD représenté par Gilles SABLAYROLLES, Sophie MASSOT représentée par Nathalie GASTOU Absents ou excusés : Isabelle CATHALA, Françoise GAU
Secrétaire de séance :	Céline CHERRIER

DE_2026_072

Objet : Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026 et du 21 septembre 2026

Madame le Maire s'assure de la bonne réception du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 ainsi que de celui du 21 septembre 2026. Elle demande s'ils suscitent des remarques puis soumet au vote leur approbation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026 ci-joint,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2026 ci-joint.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 12 octobre 2026,

La secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

Date de transmission en préfecture : 14/10/2026

Date de publication : 16/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.